

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-quinzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 19 décembre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 23 janvier 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quinzième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 19 décembre 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
JOUFFROY, Sébastien Étudiant - DESS en gestion de projet	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
<u>INVITÉS</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement		X
PRÉSEULT, Paul Directeur - Service des ressources humaines et financières	X	
<u>OBSERVATEURS RÉGULIERS</u> :		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
ROCHFORT, Odette Technicienne - EMI	X	
<u>SECRÉTAIRE</u> :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-treizième (14.11.05) et deux cent quatre-vingt-quatorzième (28.11.05) réunions

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent soixante-treizième (17.10.05) réunion du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Bilan trimestriel - Rapport au Conseil d'administration sur l'impact budgétaire de la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre adoptées par la résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005

4.2 Suivis au plan de redressement de la situation financière de l'UQO

5.- Affaires académiques

5.1 Répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007

5.2 Attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette

5.3 Évaluation d'un (1) professeur (suite)

5.4 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adoption du Budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

6.2 Appui de l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme en vue de la relocalisation du Centre d'études universitaires dans les Laurentides

6.3 Nomination des firmes d'architectes, d'ingénieurs en mécanique et en électricité, d'ingénieurs en structure et en aménagement extérieur et de gérance de construction pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

7.- Nomination

7.1 Nomination d'un représentant des chargés de cours à la Commission des études

7.2 Nomination d'un responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

9.1 Correspondance de l'UQAC et de la CREPUQ concernant le retard du MELS à faire connaître dans des délais acceptables les règles budgétaires des universités

9.2 Projet de Politique environnementale de l'Université du Québec en Outaouais

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-treizième et deux cent quatre-vingt-quatorzième réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-treizième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatorzième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-treizième et deux cent quatre-vingt-quatorzième réunions, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions de la deux cent soixante-treizième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-treizième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Bilan trimestriel - Rapport au Conseil d'administration sur l'impact budgétaire de la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre adoptées par la résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose le 3^e bilan trimestriel, soit en date du 19 décembre 2005, quant à l'impact budgétaire des mesures qui ont été mises en œuvre et ayant un effet sur l'année financière 2005-2006. Les économies initialement prévues au 21 mars 2005 étaient de l'ordre de 1 290 000 \$, lorsque l'estimé en date du 19 décembre 2001 est de 1 453 000 \$.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que certaines des mesures prises par le Conseil d'administration en mars 2005 sont affectées directement par la lettre d'entente numéro 2005-04 conclue entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs (SPPUQO). En effet, des économies importantes découlent des divers dispositifs de cette lettre d'entente, dont certaines ne peuvent être imputées directement à une des mesures particulières.

Il appert qu'il est très difficile d'isoler les effets budgétaires consécutifs à la lettre d'entente, et ce, relativement à l'effet sur les économies de masse salariale. Toutefois, pour l'année 2005-2006, la lettre d'entente aura permis d'assurer la réalisation des économies de masse salariale. Rappelons que cette économie a été anticipée à 800 000 \$ au budget original et à 1 220 000 \$ dans la révision budgétaire. Il ne fait aucun doute qu'une partie très importante de ces économies n'aurait pas été réalisée en l'absence d'un gel des embauches.

Au plan du contingentement des programmes de cycles supérieurs, le tableau initial des mesures budgétaires n'anticipait pas de conséquences financières pour l'année en cours. Toutefois, il importe de souligner que le contingentement des admissions aurait privé l'UQO de revenus importants, soit environ 230 000 \$. L'effet escompté de la mesure de contingentement était de limiter l'augmentation du nombre de postes de professeur découlant de l'application de la formule de détermination du nombre de postes alors en vigueur. Les conséquences financières de la levée de cette mesure, jumelée à l'adoption d'une nouvelle formule de détermination du nombre de postes, se feront sentir en 2006-2007 et encore davantage au cours des années suivantes.

De plus, l'augmentation du nombre de dégagements d'enseignement pour fins de recherche et d'intégration (89 000 \$), la « non fusion » des modules (41 000 \$) ainsi que le changement relatif à la mesure d'intégration des professeurs hors du plan d'effectif (260 000 \$) sont financièrement plus que compensés, pour l'année 2005-2006, par les économies de masse salariale. Par ailleurs, il importe de souligner, par exemple, que l'augmentation du nombre de dégagements aura des effets bénéfiques pour l'UQO en matière de développement de la recherche et d'appui à l'intégration des nouveaux professeurs.

Compte tenu toutefois de la difficulté à isoler les effets des dispositions en ce qui a trait à l'application de la lettre d'entente, la Direction a choisi de présenter les retombées financières comme étant celles anticipées au 31

mai 2006, soit de l'ordre de 300 000 \$ pour les mesures 11, 15, 17, 25 et 26.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'il s'agit donc d'un dernier bilan puisque la Direction débutera sous peu ses travaux en vue de la préparation du budget 2006-2007, lequel sera déposé au Conseil d'administration de mai 2007 pour adoption. Les membres du Conseil d'administration seront alors saisis de l'an 2 des mesures contenues au plan triennal de redressement adopté le 21 mars 2005, lequel comprend des coupures cumulatives de l'ordre de 6 465 000 \$.

4.2 Suivis au plan de redressement de la situation financière de l'Université adopté le 21 mars 2005 (286-CA-4162) - État au 1^{er} décembre 2005

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite apporter un éclairage additionnel au contexte qui prévaut concernant deux des mesures visant spécifiquement des programmes de formation.

Il s'agit de la mesure no. 23 qui vise à retirer sur une période de 3 ans le financement pour l'encadrement des deux stages du baccalauréat en travail social, estimé à 180 000 \$ par année. Il s'avère que la mise en œuvre de cette mesure dans son intégralité représenterait, soit une menace directe à la survie du programme, soit une économie réelle nulle. En effet, il n'est possible d'appliquer une réduction du montant alloué pour un stage que pour les stages qui sont encadrés directement par les milieux. Ainsi, la réduction de 33% des budgets d'encadrement annoncée pour 2005-2006 ne s'applique dans les faits qu'au montant alloué aux milieux, ce qui représente 40% de ce montant. Une coupure additionnelle de ce montant en 2006-2007 aura pour effet que les milieux ne seront plus en mesure de fournir l'encadrement. Dans ce cas, il faudra que l'UQO, soit réduise drastiquement les places de stages, soit fournisse un superviseur, ce qui reviendrait plus cher. Ainsi, la seule option permettant de faire des économies réelles sur le coût de l'encadrement des stages, sans nuire au programme, est d'appliquer au montant alloué aux milieux une réduction qui ne remette pas en question leur capacité d'encadrer les stagiaires. Une réduction de 27% des montants alloués aux milieux permet de situer l'UQO sur la moyenne des autres établissements. D'autre part, l'Université poursuivra les démarches déjà entreprises afin de faire bonifier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le financement des stages en travail social. Se poursuivront en parallèle des discussions avec les milieux de stage pour identifier des modalités de rétribution alternatives, par exemple sous forme de formations.

Quant à la mesure no. 24, celle-ci vise pour sa part la suspension des admissions à compter de l'automne 2006 des volets enseignement des mathématiques et enseignement du français au baccalauréat en enseignement au secondaire. Cette mesure vise à terme des économies de l'ordre de 70 000 \$ par année. Or, il s'avère qu'il est possible de réaliser des économies du même ordre - soit un minimum de 60 000 \$, et ce, dès 2006-2007 - en optimisant l'offre d'activités conjointes entre le baccalauréat en enseignement au secondaire et des activités offertes par d'autres modules. Une modification au programme a déjà été apportée et adoptée par la Commission des études, pour les volets mathématiques et français. Des discussions ont par ailleurs

eu lieu avec le Module de l'éducation et le Module des sciences sociales afin d'optimiser l'offre d'activités conjointes entre le volet « univers social » du baccalauréat en enseignement au secondaire et la Majeure en histoire, qui devrait débiter à l'automne 2006. Ainsi, il est possible de réaliser les économies escomptées par la mesure no. 23 tout en rétablissant les admissions aux volets mathématiques et français du baccalauréat en enseignement au secondaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande donc au Conseil d'administration de rouvrir les admissions aux volets mathématiques et français du baccalauréat en enseignement au secondaire à compter de l'automne 2006 (mesure 24) et de fixer à la moyenne des établissements universitaires québécois les montants alloués aux milieux de stage pour l'encadrement des stagiaires en travail social (mesure 23).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4344 concernant les suivis au plan de redressement de la situation financière de l'Université adopté le 21 mars 2005 (286-CA-4162) - État au 1^{er} décembre 2005, laquelle est jointe en appendice.

Arrivée de monsieur Jean-Pierre Giroux

5.- Affaires académiques

5.1 Répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que par sa résolution 292-CA-4274, le Conseil d'administration fixait à 185 le nombre de postes de professeur pour l'année 2006-2007 (excluant les quatre postes de professeur régulier créés pour les professeurs Francis R. Whyte du Département d'études langagières, Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau).

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2006-2007, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007 (résolution 292-CA-4271), un projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007 a été soumis à la Commission des études du 12 décembre 2005 et cette dernière recommande au Conseil d'administration d'adopter ledit projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4345 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des professeures et professeurs définit le «professeur associé» comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et par conséquent ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 et de rattacher cette dernière au Département d'études langagières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4346 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame **Lise Duquette**, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Évaluation d'un (1) professeur (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'évaluation des professeurs, un dossier demeurait en suspens.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4347 concernant l'évaluation d'une professeure - **Joumana Dargham** - Information confidentielle.

5.4 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des

études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4348 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adoption du Budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

Monsieur Paul Préseault, directeur des Ressources humaines et financières, est présent et répond aux questions des membres.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été ainsi que celles de l'automne sont connues. De plus, l'Université est en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et des différentes absences à long terme sur le budget de la masse salariale.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 45 352 000 \$ au budget révisé comparativement à 45 187 000 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 165 000 \$.

Suite à l'entente relative au financement des stages pour le baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) intervenue entre l'UQO et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais, une somme de 100 000 \$ sera octroyée pour l'exercice 2005-2006, montant qui n'était pas prévu au budget.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté :

- l'augmentation prévue qui passe de 3% à 1%, selon les données des trimestres d'été et d'automne;
- le financement à 100% de la variation de clientèle, selon les règles budgétaires approuvées par le MELS, versus un financement budgété originalement à 58%.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges, incluant celles des entreprises auxiliaires, totalisent 47 769 000 \$ comparativement à 47 922 000 \$ établie au budget initial adopté en mai dernier, soit une diminution de 153 000 \$.

Les prévisions au niveau de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre ainsi que les estimations des postes vacants qui avaient

initialement été prévues sur la base d'un salaire moyen. La révision de ces prévisions inclut les mesures de la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des professeurs et professeures concernant la dotation des postes vacants. En ce qui a trait aux chargés de cours, la masse salariale a été maintenue à son niveau original.

Par conséquent, l'économie salariale prévue originalement a été ajustée à 1 220 000 \$ comparativement à 800 000 \$, soit un écart supplémentaire de 420 000 \$.

Également, une somme de 108 000 \$ a été ajoutée, correspondant à un déboursé en dommages et intérêts suite à une cause en arbitrage.

Suite à une lettre reçue du MELS en date du 26 octobre 2005, nous avons ajouté un montant de 129 000 \$ couvrant un remboursement au gouvernement suite à la grève des chargés de cours.

Finalement, des corrections budgétaires au niveau des sciences infirmières ainsi que pour l'intégration des chargés de cours ont été effectuées pour un montant totalisant 30 000 \$.

Les avantages sociaux ont été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2005.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2005-2006 ('000)	Budget révisé 2005-2006 ('000)	Écart ('000)
Produits			
de fonctionnement	45 187 \$	45 352 \$	165 \$
Charges			
de fonctionnement	47 922 \$	47 769 \$	153 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-2 735 \$	-2 417 \$	318 \$

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Basée sur ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 2 417 000 \$, soit une réduction de 318 000 \$ comparativement au budget initial adopté en mai 2005.

À une question d'un membre, le recteur mentionne que les revendications de l'UQO quant à l'obtention des 2 millions nécessaires pour régler son sous-financement n'ont pas porté fruit, et ce, malgré la rencontre avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, le 1^{er} août dernier. Ce dernier compte dorénavant sur la récupération de fonds fédéraux en matière d'éducation pour réinjecter dans les universités. Le recteur entend faire le point avec le ministre Pelletier à ce sujet.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute qu'elle a rencontré, en compagnie du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la nouvelle sous-ministre adjointe au MELS, madame Hélène Tremblay. Cette dernière n'est pas encore au fait du dossier de l'UQO.

Les membres du Conseil d'administration considèrent qu'il serait peut-être temps de penser à une stratégie politique plus « musclée » pour se faire entendre et pour obtenir gain de cause dans le dossier du sous-financement chronique de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4349 concernant l'adoption du Budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Appui de l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme en vue de la relocalisation du Centre d'études universitaires dans les Laurentides

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que les objectifs de l'accès à la formation universitaire et du développement régional comptent parmi les priorités de l'Université du Québec en Outaouais.

Dans le cadre du consortium provincial du DEC-BAC en sciences infirmières, l'Université du Québec en Outaouais décidait de resserrer ses liens de coopération avec le Cégep de Saint-Jérôme, en offrant la formation universitaire à temps complet à compter de septembre 2004.

À cette formation en sciences infirmières s'est ajoutée une offre de services dans d'autres programmes permettant à l'Université du Québec en Outaouais de rayonner dans les régions des Hautes et Basses Laurentides.

L'Université a procédé, en janvier 2005, à la création du Centre d'études universitaires dans les Laurentides (CEUL) pour encadrer les activités hors campus dans la région des Laurentides. Afin de doter ce centre d'infrastructures adéquates, le Cégep de Saint-Jérôme nous propose de nous associer dans la construction d'un édifice.

Le Cégep de Saint-Jérôme a acheminé une demande d'autorisation d'emprunt auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de procéder à la construction des espaces prévus selon leur plan de développement. Une partie des espaces est prévue à des fins de location pour l'Université du Québec en Outaouais, soit 7 000 pieds². Présentement, l'Université loue un édifice, le 473 Fournier, qui est appelé à être démoli pour faire place à ce nouvel édifice.

Pour supporter le Cégep de Saint-Jérôme afin qu'il obtienne les fonds nécessaires pour cette construction, l'UQO s'engagerait à signer un bail de 3 à 5 ans, et ce, pour un montant de 110 000 \$ par année, soit le coût de location défrayé actuellement pour le local de la rue Fournier.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4350 concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme en vue de la relocalisation du Centre d'études universitaires dans les Laurentides, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Nomination des firmes d'architectes, d'ingénieurs en mécanique et en électricité, d'ingénieurs en structure et en aménagement extérieur et de gérance de construction pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que l'Université entame la première phase de la réalisation des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché. Cette nouvelle construction ajoutera 6 500 mètres² d'espace pour l'enseignement et la recherche. L'embauche des professionnels permettra la conceptualisation de l'édifice, l'établissement des plans et devis préliminaires et définitifs et la surveillance des travaux, le cas échéant.

Les appels d'offres de services sont régis par la procédure ministérielle du 27 décembre 1995 concernant l'octroi de contrats de services professionnels. Lesdits appels d'offres ont été lancés sur le babillard électronique SÉAO pour l'architecture, le génie mécanique et électrique, le génie en structure et en aménagement extérieur et la gérance de construction. Les soumissions ont été ouvertes les 9 et 12 décembre 2005.

Les offres de services reçues ont été étudiées par le comité de sélection et les firmes préqualifiées ont été rencontrées en entrevue le 14 décembre 2005.

Les recommandations du comité de sélection sont déposées en séance par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources.

Cette dernière tient à préciser que les 4 firmes de professionnels ont été avisées que leurs services ne sont retenus que pour la phase 1 dudit projet, soit la conception des *Plans et Devis*. Advenant que l'UQO n'obtienne pas les subventions nécessaires pour aller de l'avant avec la construction, ces firmes seront rémunérées pour les services professionnels rendus.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4351 concernant la nomination de la firme d'architectes pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4352 concernant la nomination de la firme d'ingénieurs en mécanique et en électricité pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4353 concernant la nomination de la firme d'ingénieurs en structure et en aménagement extérieur pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4354 concernant la nomination de la firme de gérance de construction pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nominations

7.1 Nomination d'un représentant des chargés de cours à la Commission des études

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que suite à la fin de mandat de madame Caroline Cyr, à titre de représentante des chargés de cours à la Commission des études, l'Assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours, lors de leur réunion tenue le 16 novembre 2005, a désigné madame Caroline Cyr, pour un second mandat de deux (2) ans, soit du 17 décembre 2005 au 16 décembre 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4355 concernant la nomination d'un représentant des chargés de cours à la Commission des études (**madame Caroline Cyr**), laquelle est jointe en appendice.

7.2 Nomination d'un responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le poste de responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines devient vacant à compter du 1^{er} janvier 2006.

La procédure habituelle de désignation ayant été suivie, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose au Conseil d'administration d'entériner la nomination de monsieur Éric Gosselin à titre de responsable du programme, et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 295-CA-4356 concernant la nomination d'un responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines (**monsieur Éric Gosselin**), laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Nouvelles plages horaires des cours - Hiver 2006

Les étudiants membres du Conseil d'administration déposent en séance un Mémoire et une résolution de l'AGE/UQO qui s'oppose à l'implantation des nouvelles plages horaires qui seront en vigueur au trimestre d'hiver 2006.

L'AGE/UQO souhaite le statu quo et demande que l'Université enclenche un processus de consultation de la communauté universitaire par rapport aux plages horaires des cours.

Le recteur dit prendre acte des revendications de l'AGE/UQO et ajoute que l'Université n'a pas d'autre choix considérant son déficit d'espace de 40 000 pieds².

Nouveau logo - UQO

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que la Direction n'ira pas de l'avant avec l'idée de doter l'institution d'une nouvelle image (logo). En effet, le processus qui a débuté en 2002 pour ce faire, soit la préparation d'un concept et d'esquisses a débouché sur une consultation, somme toute négative, quant au choix d'un logo en particulier, car aucun des projets ne se démarquait.

De plus, la situation budgétaire précaire de l'UQO ainsi que les activités à prioriser en vue du lancement de la campagne majeure de financement de la Fondation au printemps 2005 ont milité en faveur du statu quo quant à l'image de l'UQO.

Cadre d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche de cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le *Cadre d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche de cycles supérieurs* sera revu, et ce, afin d'assurer la fluidité dudit processus.

Projets de programmes de doctorat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que l'UQO n'attend plus que la signature du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour procéder à l'ouverture des admissions au doctorat en sciences et technologies de l'information.

Quant au doctorat en sciences sociales appliquées, le comité d'évaluation des programmes au MELS a émis un questionnement à certains égards auquel l'UQO a donné suite.

Doyen de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le comité de sélection recevra 2 candidats en entrevue en janvier 2006. Vraisemblablement, le Conseil d'administration de février ou mars serait saisi d'une embauche.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Correspondance de l'UQAC et de la CREPUQ concernant le retard du MELS à faire connaître dans des délais acceptables les règles budgétaires des universités
- 9.2 Projet de Politique environnementale de l'Université du Québec en Outaouais

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 23 janvier 2006 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 55.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu